

# **RIPOSTE**

---

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

## **PROJET DE SERVICE CAARUD INTERVENTION EN MILIEU FESTIF**

*Bagnols-sur-Cèze le 8 décembre 2016*

# SOMMAIRE

## PRÉAMBULE

<b>DISCUSSION SUR L'INTERVENTION EN MILIEU FESTIF DU CAARUD RIPOSTE</b>	<b>2</b>
I) LE CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'INTERVENTION EN MILIEU FESTIF	2
a. La réglementation en matière d'organisation de rassemblements festifs	2
b. La particularité des « Free Party »	3
II) LE CADRE D'INTERVENTION DU CAARUD	3
a. Les missions du CAARUD sur les milieux festifs	3
b. Les spécificités du CAARUD RIPOSTE	3
c. Notre expérimentation	4
III) POSITIONNEMENT DE RIPOSTE SUR L'INTERVENTION EN MILIEU FESTIF	6
<b>MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION EN MILIEU FESTIF</b>	<b>7</b>
I) LE SCHÉMA	7
II) LA DEMANDE	8
III) LA PRÉPARATION	8
a. Le premier entretien de travail	8
b. Le second entretien de travail et/ou le comité de pilotage	8
c. L'intervention, les prestations proposées et les moyens mis en œuvre	8
d. Le bilan	9
IV) LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉVOLES	9
V) LE STATUT DES BÉNÉVOLES	10
a. La Charte des bénévoles	10
b. Assurance et responsabilité	10
<b>LES PARTENARIATS</b>	<b>10</b>
<b>LE TRAVAIL AVEC LES SERVICES PUBLICS</b>	<b>10</b>
<b>LE PRIX DE L'INTERVENTION EN MILIEU FESTIF</b>	<b>10</b>
<b>ZONE D'INTERVENTION</b>	<b>11</b>
<b>PROSPECTIVES 2017-2018</b>	<b>11</b>

## ANNEXES

### *MÉTHODOLOGIE*

Les formulaires d'organisation (feuille de route, composition des équipes, fiche d'information des bénévoles, fiche stock prévisionnel, l'ordre de mission)

La convention avec les organisateurs pour l'intervention du CAARUD RIPOSTE

Le contenu de la formation de sensibilisation réalisée par RIPOSTE pour les bénévoles

La charte des bénévoles

La convention de partenariat

Fiche d'évaluation annuelle de l'action

### *PROSPECTIVE*

Fiche action : Développement de l'action en milieu festif

Fiche action : Intervention sur les fêtes votives

Fiche action : Professionnalisation de la formation des bénévoles

Fiche action : Analyse de produits par Chromatologie sur Couche Mince

## PRÉAMBULE

L'intervention en milieu festif porte à la fois directement sur le contexte festif et sur sa périphérie (zones « off », camping, parking...), en fonction des moyens mobilisables. Elle doit s'adapter au contexte, quel qu'il soit. Dans l'idéal, l'intervention en milieu festif suppose une approche globale et transversale, qui s'inscrit dans le tissu local et respecte les fondamentaux suivants :

- Adopter les principes de la réduction des risques.
- Former tous les intervenants pour fonder une culture commune d'intervention.
- Impliquer les différents acteurs de la fête dans l'intervention (organismes, participants, police, institutions etc.).
- Mettre à disposition et rendre accessibles l'information et le matériel de réduction des risques.
- Assurer une veille sanitaire sur les produits et les « alertes précoces » (produits dangereux...).

*L'intervention en milieu festif se situe tant en amont qu'en aval de la « fêtes ». Elle s'inscrit dans la démarche d'évaluation et d'adaptation du projet médico-social du CAARUD RIPOSTE.*

## DISCUSSION SUR L'INTERVENTION EN MILIEU FESTIF DU CAARUD RIPOSTE

### I) LE CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'INTERVENTION EN MILIEU FESTIF

#### a. La réglementation en matière d'organisation de rassemblements festifs

- **L'ordonnance du 13 octobre 1945** régit les conditions légales d'organisation d'une soirée relative au spectacle vivant. Elle définit notamment ce qu'est un entrepreneur de spectacle, la licence d'entrepreneur, les statuts des salles et des personnels.
- **Loi relative à la sécurité quotidienne (loi n° 2001-1062) dont l'article 53** régit « les rassemblements festifs à caractère musical, organisés par des personnes privées, dans des lieux qui ne sont pas au préalable aménagés à cette fin ».
- **Décret du 3 mai 2002 (décret n° 2002-887)** qui définit les caractéristiques des rassemblements musicaux soumis à déclaration auprès du préfet (musique amplifiée, effectif prévisible, voie d'annonce du rassemblement, risques pour la sécurité des participants) et les peines encourues en cas de non déclaration, notamment pour les free party.
  - **Sont soumis à la déclaration requise par la loi**, auprès du préfet du département dans lequel ils doivent se dérouler, **les rassemblements** mentionnés à l'article 23-1 de la loi du 21 janvier 1995 susvisée, exclusivement **festifs à caractère musical**, organisés par des personnes privées dans des espaces qui ne sont pas au préalable aménagés à cette fin, **lorsqu'ils répondent à l'ensemble des caractéristiques suivantes** :
    - Ils donnent lieu à diffusion de musique amplifiée.
    - L'effectif prévisible des personnes présentes sur **le lieu du rassemblement dépasse 500**.
    - L'annonce du rassemblement est prévue par voie de presse, affichage, diffusion de tracts ou par tout moyen de communication ou de télécommunication.
    - Le rassemblement est susceptible de présenter des risques pour la sécurité des participants, en raison de l'absence d'aménagement ou de la configuration des lieux.
- **Arrêté du 3 mai 2002** fixant les conditions de souscription de l'engagement de bonnes pratiques relatif aux rassemblements exclusivement festifs à caractère musical avec diffusion de musique amplifiée.
- **Décret du 21 mars 2006 (décret n°2006-334)** modifiant le décret n°2002-887 du 3 mai 2002 pris pour l'application de l'article 23-1 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 et relatif à certains rassemblements festifs à caractère musical.
- **Instruction du ministère de l'Intérieur en date du 22 avril 2014** qui a précisé les règles de la police spéciale de déclaration au représentant de l'Etat dans le département qui régit les rassemblements festifs à caractère musical, dès lors que le nombre prévisible de participants dépasse 500.
- **Instruction interministérielle portant prescriptions nationales en matière de rassemblements festifs à caractère musical organisés par des jeunes du 25 mars 2015**. Elle précise : « *Au terme de dix mois de concertation, plusieurs axes de travail ont été retenus dont le développement de la*

*médiation entre les organisateurs et les services de l'Etat et la production d'un guide de bonnes pratiques à l'usage des jeunes organisateurs.*

*L'ambition de l'ensemble des parties prenantes est de porter une nouvelle approche plus concertée des rassemblements festifs de type free party, dans le respect des responsabilités de chacun.*

*Afin de faire évoluer les représentations et de faciliter les contacts entre les différents acteurs, il est nécessaire d'organiser un dialogue régulier entre les organisateurs, les services de l'Etat (préfecture, services de police et unités de gendarmerie, mais aussi services en charge de la jeunesse en DDCS ou DDCSPP, DRJSCS), services de secours (SOIS), associations de prévention et de réduction des risques. Ce travail, qui a déjà été expérimenté et modélisé, permet de connaître les missions, les attentes de chacun et d'étudier les projets de rassemblements festifs sur le moyen et le long terme afin de favoriser le partage des responsabilités, d'adapter au mieux le dispositif, de faire des économies d'échelle et de coût pour les services de l'Etat et les organisateurs »*

## **b. La particularité des « Free Party »**

Ces fêtes sont le plus souvent organisées en toute illégalité. Leur autorisation est quasi impossible, tant du point de vue économique (coût d'organisation et gratuité de l'espace créé), qu'au niveau des conditions de sécurité (lourdeur des cahiers des charges des commissions de sécurité et délais nécessaires pour déposer une demande). Celles-ci ont lieu dans des sites insolites : entrepôts industriels, garages, forêts, anciennes carrières et sont découvertes au dernier moment après un jeu de piste et de cache-cache avec les services de police et de gendarmerie. Le CAARUD RIPOSTE intervient sur un territoire rural que constitue le GARD RHODANIEN. Beaucoup plus fréquentes que les raves officielles, on peut considérer qu'au minimum deux free party sont organisées chaque week-end, suivant la saison, voire plus. L'intervention dans ces free party permet de toucher un public cible important.

## **II) LE CADRE D'INTERVENTION DU CAARUD**

### **a. Les missions du CAARUD sur les milieux festifs**

Les missions des CAARUD sont détaillées dans le décret n°2005-1606 du 19 décembre 2005 :

- L'accueil collectif et individuel, l'information et le conseil personnalisé pour usagers de drogues.
- Le soutien aux usagers dans l'accès aux soins qui comprend :
  - l'aide à l'hygiène et l'accès aux soins de première nécessité, proposés de préférence sur place,
  - l'orientation vers le système de soins spécialisés ou de droit commun,
  - l'incitation au dépistage des infections transmissibles.
- Le soutien aux usagers dans l'accès aux droits, l'accès au logement et à l'insertion ou la réinsertion professionnelle.
- La mise à disposition de matériel de prévention des infections.
- L'intervention de proximité à l'extérieur du centre, en vue d'établir un contact avec les usagers.
- Le développement d'actions de médiation sociale en vue de s'assurer une bonne intégration dans le quartier et de prévenir les nuisances liées à l'usage de drogues.
- La participation au dispositif de veille en matière de drogues et de toxicomanie, à la recherche, à la prévention et à la formation sur l'évolution des pratiques des usagers

**L'intervention en milieu festif est une mission non obligatoire des CAARUD.**

### **b. Les spécificités du CAARUD RIPOSTE**

L'Association RIPOSTE a été habilitée par autorisation délivrée le 29 novembre 2013 à créer un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD).

Dans le cadre de « l'aller vers » l'établissement a acté que **l'intervention en milieu festif était une action du CAARUD RIPOSTE**, intervention précisée dans son projet de service validé par la tutelle.

En 2015, le CAARUD RIPOSTE, dans le cadre d'une extension de son activité, a obtenu un statut de **CAARUD Mobile sur le GARD RHODANIEN**. Cette transformation est issue de l'évaluation bipartite (tutelle et établissement) après un an de fonctionnement de l'activité de l'établissement. Le public cible a été identifié comme étant des usagers de drogue à **80%, vivant en camion et faisant partie d'un milieu du son et du monde festif**. Ce constat s'explique en outre par l'implantation du CAARUD RIPOSTE sur une zone rurale.

### **c. Notre expérimentation**

En 2016, le CAARUD RIPOSTE est intervenu sur 6 regroupements festifs, représentant 13 jours d'intervention :

- Zion d'Hivers
- Electrobotik Invasion
- Zion d'été (GARDEN)
- Bodega de Bagnols-sur-Cèze
- 2 Free Party

Le CAARUD a accompagné l'organisation et la mise en œuvre de la prévention pour 3 free party.

Nous avons mobilisé **873** heures (interventions sur le terrain et réunions) de personnel salarié, bénévole. Les échanges n'ont pas été quantifiés. Le CAARUD a participé à un échange de pratiques professionnels avec l'Association Plus Belle La Nuit (PBLN).

**Concernant les festivals autorisés, la préparation s'est réalisée bien en amont.**

**Le ZION d'été et d'hiver : 8 jours de 17h00 à 4h00, 33 000 entrées**

- Nombre de réunions préalables : 3 dont une première de bilan de l'intervention de 2015 auxquels s'ajoutent des contacts téléphoniques réguliers à l'approche des événements
- Prestations effectuées : Stand, Chill-out, maraudes à l'intérieur et à l'extérieur du site.
- Partenaires associés : 2 (Prévention Spécialisée de Bagnols-sur-Cèze, Croix Rouge).
- Nombre de salariés : 4 (198h)
- Nombre de bénévoles : 8 (264h)

**Electrobotik Invasion : 1 jour de 16h00 à 7h00 (2 équipes), 15 000 entrées**

- Nombre de réunions : 1 préalable et 1 de bilan
- Prestations effectués : Stand, maraudes à l'intérieur et à l'extérieur du site
- Partenaires associés : 2 (Croix Rouge, plus belle la nuit)
- Nombre de salariés : 3 (33h)
- Nombre de bénévoles : 6 (66h)

**Bodega de Bagnols-sur-Cèze : 1 jour de 20h00 à 4h00, 1000 entrées**

- Nombre de réunions : 1 préalable et 1 de bilan
- Prestations effectués : Stand, maraudes à l'intérieur et à l'extérieur du site
- Partenaires associés : 1 (Croix Rouge)
- Nombre de salariés : 2 (16h)
- Nombre de bénévoles : 4 (32h)

**Free Party Incolith : 2 jours de 20h00 à 7h00, 3000 participants**

- Nombre de réunions : 1 préalable et 1 de bilan
- Prestations effectuées : Stand, Chill-out, maraudes
- Partenaires associés : 0
- Nombre de salariés : 2 (44h)
- Nombre de bénévoles : 4 (88h)

## **Free Party Chimisterie : 1 jour de 20h00 à 7h00, 5 000 participants**

- Nombre de réunions préalable : 1 préalable et 1 de bilan
- Prestations effectuées : Stand, Chill-out, maraudes
- Partenaires associés : 1 (le Tipi Marseille)
- Nombre de salariés : 3 (33h)
- Nombre de bénévoles : 5 (55h)

Nos constats sont les suivant :

- L'intervention nécessite un nombre suffisant de professionnels et personnes encadrantes.
- Une logistique et une organisation précise et efficace.
- Une souplesse des salariés et bénévoles dans la gestion des plannings et plus spécifiquement sur les interventions dans les free party non autorisées.
- Les interventions ne doivent pas s'effectuer au détriment des autres missions du CAARUD et plus particulièrement l'Accueil CAARUD.
- La nécessité d'avoir une logistique adaptée et d'un stock non-négligeable en petit matériel de prévention.
- La rapidité d'adaptation rend parfois impossible le recours aux partenaires et aux autres CAARUD du département.
- L'importance de la réassurance et la présence de l'IDE différent du chill-out.
- L'importance du débriefing à chaud et à froid.

Nous notons que le CAARUD a acquis une certaine confiance auprès des organisateurs des free party. La connaissance du public fréquentant le milieu des free-party favorise notre intervention et rend plus aisées chacune de nos tâches.

### ***SPÉCIFICITÉ DES FREE PARTY***

Pour les free party non autorisées, les organisateurs sollicitent tardivement le CAARUD RIPOSTE. Même si l'équipe verbalise et tente d'accompagner les organisateurs pour être dans une démarche d'anticipation, il ne nous semble pas toujours judicieux de refuser d'intervenir. Cela amène en concertation avec les salariés à constituer une équipe d'intervention rapidement. Le CAARUD s'attache à avoir des bénévoles en nombre suffisant pour pourvoir aux besoins humains.

L'absence d'autorisation est le second écueil. L'équipe sensibilisera les organisateurs pour se mettre en conformité avec la législation. Cet écueil explique la nécessité de ce document de formalisation du cadre d'intervention (convention).

### ***SPÉCIFICITÉ DES FÊTES TOUT PUBLIC (bodegas, fêtes votives...)***

***A titre expérimental, le service est intervenu sur une BODEGA à Bagnols-sur-Cèze en 2016 et nous constatons que :***

- Les fêtes votives nécessitent des outils différents du fait du public et des problématiques davantage liées à l'alcool :
  - Un stand adapté au public, style buvette avec mise à disposition de café, eau, éthylotest et les outils de prévention liés à l'alcool.
  - Un lieu de repos géré par les organisateurs.
  - Des outils liés à la sécurité routière (Logiciel SIMALC-LACW, Lunettes et cône permettant de mettre en œuvre des simulations alcoolémiques, tapis de parcours alcoolémique...).
- La sensibilisation des organisateurs doit être renforcée et organisée via les municipalités accordant les autorisations afin de bien préparer l'intervention (place du stand, moyens à mettre en œuvre, modalités d'information du public...).

## **DEMANDE NON SATISFAITE ET ESTIMATION DES BESOINS**

Sur les free party, pour environ 30 demandes d'interventions en free party, nous n'avons pas pu répondre favorablement.

Concernant les fêtes votives, l'estimation des besoins est conditionnée à une meilleure information des maires sur la possibilité du CAARUD RIPOSTE de proposer cette prestation. Une sollicitation de la mairie de Pont Saint Esprit a déjà été exprimée.

### **III) POSITIONNEMENT DE RIPOSTE SUR L'INTERVENTION EN MILIEU FESTIF**

Les différents plans addiction ou de comportement à risques en matière de drogues, font référence aux milieux festifs comme espace de consommation mais les actions recommandées qui découlent de ces plans ne ciblent qu'exceptionnellement ce milieu. *Au regard de la réglementation, l'intervention en milieu festif autorisé ne pose aucun problème d'intervention pour un CAARUD. Il en est autrement pour l'intervention en free party illégale. Le caractère illégal de ces rassemblements ne sécurise pas l'intervention des associations de RdR sur ceux-ci.*

La question qui se pose à l'association est : « doit-on intervenir ou non en free party non autorisée ? ». Pour répondre à cette question, l'association doit s'interroger sur « peut-on sécuriser l'intervention de l'établissement lors des interventions en free party illégale ? »

Le cadre réglementaire montre que l'intervention en milieu festif non autorisé ne pourra jamais être totalement sécurisée. Cependant, les besoins de RdR sur ces temps festifs sont repérés et l'instruction interministérielle du 25 mars 2015 retient plusieurs axes de travail dans le dossier des free party dont le développement de la médiation et la production d'un guide de bonnes pratiques à l'usage des jeunes organisateurs. L'ambition est de porter une nouvelle approche plus concertée des rassemblements festifs de type free party, dans le respect des responsabilités de chacun.

**Forte de ses positions, il appartient à l'association de sécuriser les actions en milieu festif pour pouvoir les réaliser.**

#### ***La protection des acteurs de la RdR***

L'article L. 312 1 - 5 du code de la santé publique issu de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique prévoit la définition d'un cadre de référence pour les activités de réduction des risques en direction des consommateurs de stupéfiants. Les acteurs, professionnels de santé ou du travail social ou membres d'associations, comme les personnes auxquelles s'adressent ces activités, doivent être protégés des incriminations d'usage ou d'incitation à l'usage au cours de ces interventions. Les services en charge de la répression du trafic et de l'usage de stupéfiants doivent pouvoir clairement reconnaître les acteurs et les activités relevant de la réduction des risques.

#### ***La couverture des salariés et des bénévoles***

Concernant les salariés, ils interviennent dans le cadre de leur contrat de travail et donc sous la responsabilité de l'employeur.

Pour les bénévoles, *une convention de bénévolat sera signée entre celui-ci et l'association.* Ils bénéficieront de l'assurance associative.

Pour les interventions en milieu festif non autorisés, l'équipe interviendra dans le cadre d'un ordre de missions prévoyant les délégations de pouvoir, le date et début prévisible de l'intervention, l'état civil de tous les intervenants et les coordonnées de la personne à joindre en cas de difficulté.

#### ***La convention avec l'organisateur***

Une convention avec l'organisateur sera signée précisant les responsabilités des parties, les engagements réciproques, les prestations effectuées par le CAARUD et ses limites.

#### ***La place de la RdR / Forces de l'ordre***

L'association situe son action dans le cadre de la loi.

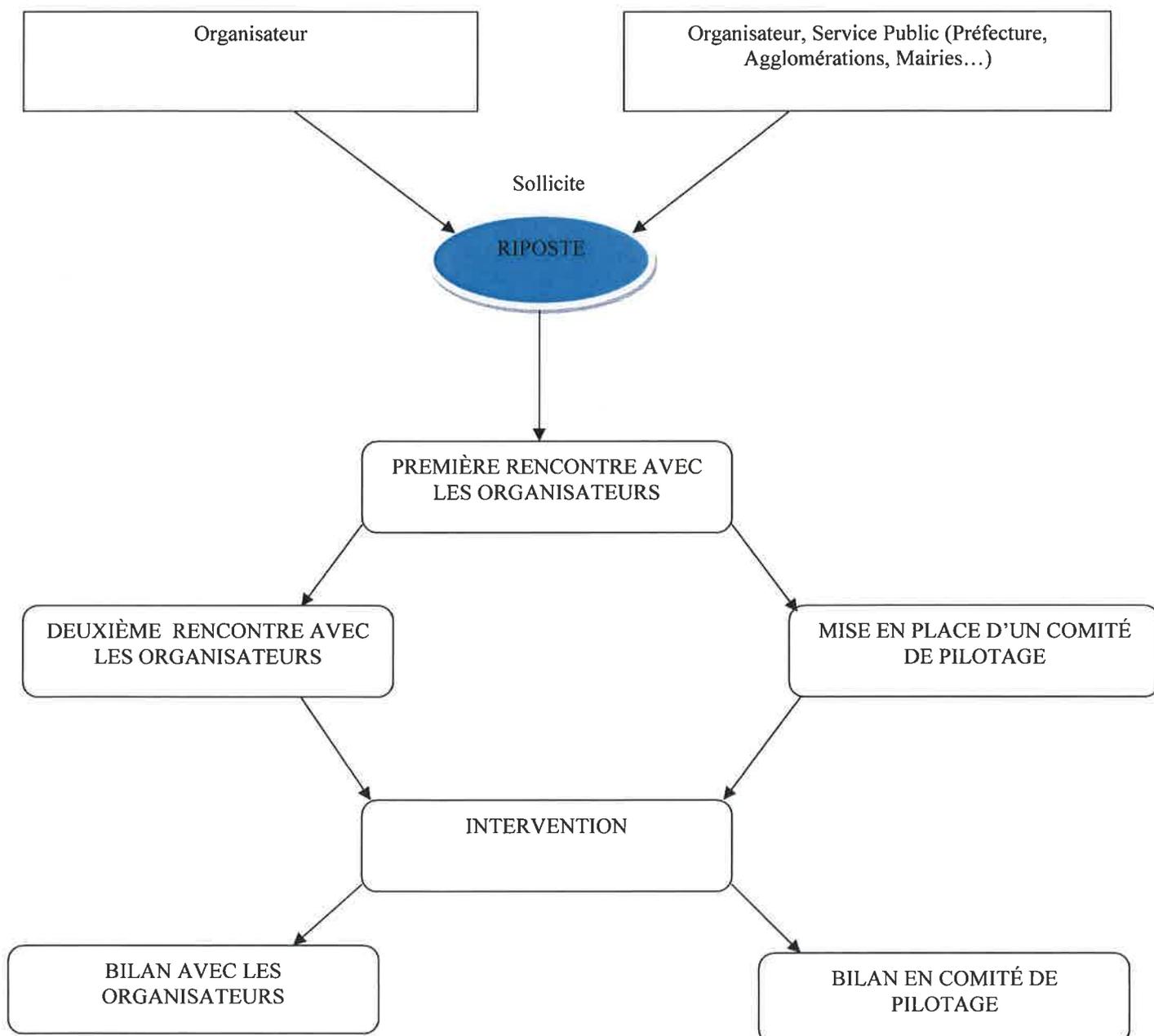
L'intervention en milieu festif non autorisé doit donc s'effectuer dans une approche de neutralité (notion qui apparaîtra dans la plaquette). En ce sens, bien sûr, aucune opposition aux forces de l'ordre ne trouvera sa place dans nos interventions. Une médiation Organisateur/Forces de l'ordre pourra être initiée. En cas de non aboutissement de la médiation, l'équipe doit appliquer les ordres des forces de l'ordre. *Il est important qu'au-delà de la RdR, l'intérêt et l'objectif d'intervenir en milieu festif sont également de sensibiliser sur la responsabilité des organisateurs.*

Le cadre d'intervention tant sur les rassemblements festifs autorisés que non autorisés devra être soumis à l'organisme de tutelle, l'ARS et au médiateur départemental. Une fois validité, l'établissement sollicitera l'ARS et/ou le médiateur départemental pour organiser les échanges avec les services en charge de la répression du trafic et de l'usage de stupéfiants sur le GARD RHODANIEN. A ces fins une plaquette synthétique sera réalisée pour permettre une information claire et pragmatique.

Pour faciliter la médiation et donner une certaine légitimité à l'association lors des interventions en free party, un courrier « général » de missions confiées au CAARUD RIPOSTE pourrait être signé par le préfet.

## MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION EN MILIEU FESTIF

### I) SCHÉMA



## II) LA DEMANDE

Elle s'effectue généralement téléphoniquement ou directement en présence de l'organisateur. Ce premier échange est l'occasion de fixer un premier rendez-vous de travail.

## III) LA PRÉPARATION

### a) Le premier entretien de travail

L'organisateur présente son projet (où, nombre de participants attendus, types de publics et de consommations, durée du rassemblement, type de rassemblement, autorisé ou non, moyens humains et matériels, plan du site, tarif d'entrée...).

Le référent « milieu festif » présente l'association, le CAARUD RIPOSTE et la méthodologie d'intervention en milieu festif, les prestations proposées et les limites de notre action.

Le référent festif nomme que si nous les accompagnons au niveau RdR, un second entretien sera organisé pour vérifier et accompagner l'organisation générale du rassemblement.

### b) Le second entretien ou le comité de pilotage

Lors du second entretien ou du comité de pilotage, le référent s'attache à déterminer l'organisation générale et la mise en œuvre de l'hygiène et de la sécurité :

- L'intervention d'un service de secourisme.
- Accès camion pour l'intervention des secours.
- Lieu ombragé l'été.
- Point d'eau, lieu de rafraîchissement l'été.
- Messages à l'intention des usagers précisant certains impondérables (apport d'eau, les sacs poubelles pour les déchets...).
- Messages de prévention RdR.

Le référent donne les règles de bonnes pratiques pour l'organisation d'un rassemblement. Il guide les organisateurs et/ou le comité de pilotage dans la mise en œuvre de prévention au sens large. Hors champs d'intervention du CAARUD, il oriente vers les partenaires potentiels (Croix Rouge, FEMAG, médecin Urgentiste, préfecture pour autorisation, les mairies...). Il conseille en fonction de l'ampleur de l'événement la nécessité de prévoir une rencontre entre les partenaires (si cela n'est déjà pas organisé)

Concernant la vente d'alcool, le référent négocie avec les organisateurs un prix de l'alcool supérieur aux boissons non alcoolisées.

Ensuite, il analyse les besoins :

- Stand
- Chill-out
- Maraude...

Il détermine avec l'organisateur et/ou le comité de pilotage les besoins en matériel et en moyen humain. En fonction de la gratuité ou non du rassemblement un devis est ensuite transmis à l'organisateur. Une convention type est remise à l'organisateur, convention qui sera signée avant l'intervention.

Une fois la convention signée, le référent prépare l'intervention en matière humaine, logistique et le matériel de RdR

### c. L'intervention, les prestations proposées et les moyens mis en œuvre

Les niveaux d'intervention sont en fonction des conventions signées avec les organisateurs.

Les moyens d'intervention susceptibles d'être mobilisés sont :

- Espaces de prévention (stand, tente, bus) à l'intérieur du site et/ou à l'extérieur.
- Chill-out et espace de réassurance pour les personnes en difficulté avec leur consommation.
- Documents d'information, de prévention et de réduction des risques.
- Outils de prévention et de réduction des risques (éthylotests, bouchons d'oreilles, préservatifs, kit de sniff, kits d'injection...).

- Equipes mobiles (pour aller vers les personnes, dialoguer avec elles et leur remettre du matériel de prévention et de l'information).
- Entretien à la demande

À terme, le CAARUD RIPOSTE envisagera :

- Les partenariats et outils nécessaires à mettre en œuvre pour proposer un espace de Chromatographie sur Couche Mince (CCM) : technique d'analyse permettant de vérifier la présence de substances recherchées dans certains produits, pratiquée uniquement dans certains événements (sa mise en œuvre est adaptée au public concerné) par Technoplus ou Médecins du Monde
- L'habilitation par test rapide d'orientation diagnostique VIH 1 et 2 et VHC. Le camion dispose d'un espace fermé et des conditions de stockage des tests et de traitement des déchets (DASRI) conforme à la réglementation. Ils seront réalisés par l'infirmière diplômée d'Etat ou par les éducateurs dûment habilités sous délégation de l'IDE. Le résultat sera donné par écrit et en cas de test positif toutes les instructions seront données à l'utilisateur afin de confirmer ou d'infirmer le test par prise de sang et le cas échéant d'engager une démarche de soin.  
Le test sera réalisé conformément au protocole validé par l'ARS relative aux TROD en milieu externe prévu dans le cadre de notre demande d'habilitation.  
Dans toutes les situations (positif ou négatif) nous remettons à l'utilisateur les coordonnées de l'intervenant qui a réalisé le TROD. Cette démarche vise à pouvoir être sollicité par l'utilisateur, son médecin traitant ou d'un centre référent type CEGIDD. Un accompagnement est proposé aux usagers qui relèvent de notre territoire.

Le CAARUD RIPOSTE dispose :

- D'un camion aménagé (WC, douche, coin repos, zone Infirmière...).
- 2 barnums.
- Divers matériaux permettant de proposer un chill-out convivial.
- Un stand.
- Les salariés bénéficient d'un flochage pour être identifiés.

#### **d. Le bilan**

- Il est effectué dès la fin de l'intervention durant 30 mn avec les organisateurs et l'équipe, salariés et bénévoles.
- Comme stipulé dans la convention, un bilan d'intervention est transmis en fin d'année à chaque organisateur.
- Une réunion est ensuite organisée avec les organisateurs.

Un bilan plus général est effectué avec les bénévoles 2 fois par an.

### **IV) LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉVOLES**

Le CAARUD RIPOSTE a engagé la formation des 24 bénévoles sur 2016. La formation est composée de temps théorique et de temps pratique.

Suivant un programme déterminé (voir annexe : sensibilisation à la RdR en milieu festif), les intervenants suivants accompagnent la formation des bénévoles :

- Educateurs du CAARUD RIPOSTE
- Infirmière du CAARUD RIPOSTE
- Planning familiale 84

On envisage d'associer à la formation, des médecins (CEGGID) et des pharmaciens.

L'objectif est de proposer une formation de 6 journées pour chaque bénévole. Les journées de formation s'effectuent les samedis. Une réunion semestriel est organisée avec les bénévoles pour faire le bilan des interventions et de la formation. Elle vise également à fixer les objectifs d'amélioration de l'action. L'établissement est très conscient que l'organisation de la formation proposée doit se professionnaliser et s'appuyer sur des outils à mettre en œuvre dans le futur. Le CAARUD RIPOSTE n'est créé que depuis fin 2013. Une fiche Action est fournie en annexe.

## V) LE STATUT DES BÉNÉVOLES

### a. La Charte des bénévoles

Elle fixe les engagements réciproques. Cette charte est établie pour accompagner et guider la pratique des différentes personnes intervenant sur l'action « Réduction Des Risques en milieu festif ». Les bénévoles perçoivent un défraiements pour les frais engagés pour leur intervention (indemnités kilométriques, repas...).

### b. Assurance et responsabilité

L'association a contracté une assurance responsabilité pour couvrir les intervenants (contrat N° 37 02112K auprès de la MAIF).

## LES PARTENARIATS

Pour nos diverses interventions, les partenaires suivants ont été sollicités et pour la plupart associés :

- Collectif Plus Belle la Nuit
- Collectif Festif du GARD
- CAARUD du Languedoc Roussillon
- Médecine A2 de l'hôpital de Bagnols-sur-Cèze
- IDE libéraux
- Service de Prévention Spécialisée de RIPOSTE
- Croix Rouge de Bagnols-sur-Cèze

## LE TRAVAIL AVEC LES SERVICES PUBLICS

Pour les interventions en milieu festif et les grands rassemblements, un comité de pilotage est souvent mis en place avec la présence de la préfecture, des municipalités, des forces de l'ordre, du CAARUD RIPOSTE et des organisateurs. Il conviendrait de systématiser ces comités de pilotage.

**Pour autres interventions, et plus particulièrement les free party, il nous semble important d'engager un travail de réflexion sous l'égide de la préfecture et de mettre en place un comité de réflexion avec les acteurs concernés par la problématique des Free Party non autorisées.**

En ce sens, ce document sera transmis à l'ARS et au médiateur départemental "rassemblements festifs organisés par les jeunes".

## PRIX DE L'INTERVENTION EN MILIEU FESTIF

Pour les free party, théoriquement gratuit, l'intervention s'effectuera gratuitement.

Pour les autres interventions, l'association facturera aux organisateurs en fonction des participants attendus :

- moins de 500 : 200 €
- de 500 à 999 : 300 €
- de 1 000 à 4 999 : 500 €
- de 5 000 à 9 999 : 700 €
- de 10 000 à 20 000 : 1 000 €
- + 20 000 : 1 500 €

La participation des organisateurs vise à couvrir une partie du matériel distribué, le CAARUD RIPOSTE ne pouvant sur son budget de fonctionnement assumer totalement cette charge. Le caractère payant de l'intervention s'explique à impliquer les organisateurs dans une démarche de RdR.

L'association délivrera une facture aux organisateurs.

## **ZONE D'INTERVENTION**

L'intervention du CAARUD RIPOSTE se situe sur le GARD RHODANIEN. L'intervention en milieu festif s'effectuera sur cette zone avec une possibilité de suivre les déplacements des free party de par leur aspect mouvant sur un rayon de 200 km.

## **PROSPECTIVE 2017-2018**

L'association est de plus en plus sollicitée pour :

- **Des actions en milieu festif** et plus spécifiquement pour des interventions sur des regroupements non autorisés. Cela s'explique par le lien et la confiance créés avec les organisateurs fréquentant le CAARUD RIPOSTE. Les organisateurs expriment la plus value de notre intervention et se disent intéressés à s'impliquer davantage dans la RdR. Il semble également porteur d'un désir d'une meilleure relation avec les forces de l'ordre.
- **Des interventions en fêtes votives.** L'implantation du CAARUD RIPOSTE et son caractère mobile est de plus en plus identifié par les municipalités. Les messages des représentants de la préfecture, sur la possibilité de s'appuyer sur le CAARUD RIPOSTE pour la mise en œuvre d'action de prévention dans ces lieux et plus spécifiquement pour la sécurité routière, semblent avoir été entendue.

Deux fiches actions sont annexées au document :

- Fiche action : Développement de l'action en milieu festif
- Fiche action : Intervention sur les fêtes votives

De plus, cette écrit objectif des points d'amélioration à mettre en œuvre sur notre action font l'objet de fiches actions fournies en annexe :

- Fiche action : Professionnalisation de la formation des bénévoles
- Fiche action : Analyse de produits par Chromatologie sur Couche Mince

# RIPOSTE

---

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

## *ANNEXES*

# RIPOSTE

---

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

## *MÉTHODOLOGIE*



## FEUILLE DE ROUTE

Cet outil doit être rempli avant l'intervention par le référent opérationnel et le contact organisateur sur base de la convention de partenariat signée avant l'évènement.

Intitulé de l'évènement :

Contact (Nom, tel, mail...) :

Date de l'intervention :

Horaires :

Lieu :

NB de jours/ soirée :

Type d'évènement (Musique, offre festive) :

Accessibilité : gratuite  Payante  Autre (préciser)

Tarif de l'entrée :

Repas : oui  non  / Boisson : oui  non

Pass ou bracelet : oui  non

Stand : oui  non  / Maraude : oui  non

Chill-out/espace de repos : oui  non

Unité de secourisme mise en place : oui  non

Contact, coordonnées... :

Nombre de personnes attendues :

Besoins logistiques :

Distance en km :

Tarif de l'intervention (10% du coût) :

Organisation générale (horaire, lieu de rdv...) :





**FICHE DE STOCK MATÉRIEL POUR**

Intitulé	Date le	Lieu
----------	---------	------

Objet	Stock initial	Stock final	Distribués
Kits			
Stérifilts			
Collecteur 0,7 L			
Collecteur 5 L			
Garrots			
Champs stériles			
Eaux stériles			
Tampons alcoolisés			
Crèmes hydramyles			
Acides citriques			
Acides ascorbiques			
Maxicups			
Pipes à crack coudées			
Pipes à crack droite			
Blocs feuilles aluminium			
Roules ta paille			
Sérum physiologique			
Roules ton car			
Ethylotests chimiques			
Ethylomètre NB prélèvement			
Préservatifs hommes ♂			
Préservatifs femmes ♀			
Gels intimes (lubrifiants.....)			
Bouchons oreilles			
Prêts casques Protect audio			
Eaux, bidons (en litre)			
Couvertures de survie			

Dotations			
-----------	--	--	--



## FLYERS

Objets	Editeur						Stock		
	Techno +	Inpes	Apothicom	AFR	CDAG	Caarud Riposte	Stock initial	Stock final	Distribué
Cocaïne/crak									
Ecstasy									
Speed									
LSD									
Kétamine									
Champignons									
Rabla-Héroïne									
GHB/GBL									
RC									
Les Cathinones									
Alcool									
Cannabis									
Route									
Repères									
Nos droits									
Sniff									
Son									
Drug-Mix									
Deal/Conso									
Piercing									
251/25C-NBOME									
VIH									
VHC									
VHB									
Vaccination									
Sérologie									
MST									
CDAG/CH Bagnols									
Contraception									
Préservatifs ♂									
Préservatifs ♀									
Overdose									
Chasser le Dragon									
Injecter à moindre risque									
Flyer Riposte									
Cartes visite Riposte									
Stérifilts									
Stéricitriks									
A chacun sa couleur									



## Informations relatives à la prise en charge des volontaires par l'association RIPOSTE

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

N° de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Disponibilités : \_\_\_\_\_

*Joindre une photocopie de la carte d'identité*

# RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

## ORDRE DE MISSION

Le CAARUD RIPOSTE, habilité par décision d'autorisation N°2013-1976 par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc Roussillon en date du 29 novembre 2013, a pour mission d'intervenir dans le cadre de la réduction des risques auprès des usagers de drogues en milieu festif.

A ce titre, je soussigné, Monsieur ROZEC Yvan, Directeur de l'Association RIPOSTE atteste avoir missionné le personnel (salarié et bénévole) suivant pour intervenir sur la free party du **(date, heure de début de l'intervention)** au **(date, heure fin de l'intervention)** dans un secteur de 200 km autour de Bagnols-sur-Cèze (30200).

- Madame, Monsieur , né le à (XX)

-  
-  
-  
-  
-  
-  
-

Pour toute difficulté, l'Association à une astreinte joignable 24h sur 24. La personne joignable pour le période du au est joignable au : (N° Téléphone), il s'agit de Madame, Monsieur

Vous pouvez joindre le référent Festif Monsieur Éric CHANTEMESSE au 06 08 81 50 74

Attestation faite pour faire valoir ce que de droit.

Yvan ROZEC  
Directeur



## **Convention Organisateur**

Nom de l'évènement

Date

**Entre les soussignés,**

*Le CAARUD RIPOSTE, Association RIPOSTE, situé au 2 rue Juiverie, 30 200 Bagnols-sur-Cèze, représenté par son directeur, Monsieur Yvan ROZEC.*

**D'une part,**

**Et**

**D'autre part,**

*L'Association*

*domiciliée au 2 rue Juverie à Bagnols-sur-Cèze  
représentée par le directeur de l'Association*

*Ci-après dénommé l'organisateur*

*Domicilié*

*Représenté par*

*Il a été convenu ce qui suit :*

### **1 - Objet du contrat d'intervention :**

*Le présent contrat d'intervention a pour objet de préciser l'engagement des parties dans le cadre de la convention de partenariat. Il fixe les modalités techniques de l'intervention du CAARUD RIPOSTE. Il précise les engagements réciproques.*

### **2 - Descriptif de l'intervention :**

*Le CAARUD RIPOSTE s'engage à assurer les prestations suivantes :*

*A tenir un stand avec son équipe bénévole et/ou les salariés, le temps du Festival en mettant à disposition :*

- la documentation liée à la Réduction des Risques en milieu festif,*
- des messages de prévention,*
- le matériel de la Réduction des Risques,*
- un espace convivial.*

**Autres modalités d'intervention (Maraude - Espace dédié à l'échange de matériel- Chill-out, Bus...) :**

-  
-  
-  
-  
-  
-  
-

*La liste des intervenants ainsi que l'organisation horaire sera communiquée aux organisateurs au plus tard une semaine avant l'intervention (ou dès que l'équipe d'intervenants sera complète), le nombre d'intervenants est déterminé par le CAARUD RIPOSTE en annexe.*

### **3 - Conditions d'intervention :**

*Les organisateurs s'engagent à fournir au CAARUD RIPOSTE les éléments suivants,*

- *un espace bien identifié pour le stand,*
- *entrées gratuites (toute la durée de l'évènement) pour les salariés et/ou les bénévoles,*
- *repas et boissons pour les intervenants,*
- *promotion du CAARUD RIPOSTE (communication).*

*Nous vous rappelons que la réglementation en matière d'organisation de rassemblements festifs est encadrée par les textes suivants :*

- *L'ordonnance du 13 octobre 1945 régit les conditions légales d'organisation d'une soirée relative au spectacle vivant.*
- *Loi relative à la sécurité quotidienne (loi n° 2001-1062) dont l'article 53 régit « les rassemblements festifs à caractère musical, organisés par des personnes privées, dans des lieux qui ne sont pas au préalable aménagés à cette fin ».*
- *Décret du 3 mai 2002 (décret n° 2002-887) qui définit les caractéristiques des rassemblements musicaux soumis à déclaration auprès du préfet et les peines encourues en cas de non déclaration, notamment pour les free parties.*
- *Arrêté du 3 mai 2002 fixant les conditions de souscription de l'engagement de bonnes pratiques relatif aux rassemblements exclusivement festifs à caractère musical avec diffusion de musique amplifiée.*
- *Décret du 21 mars 2006 (décret n°2006-334) modifiant le décret n°2002-887 du 3 mai 2002 pris pour l'application de l'article 23-1 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 et relatif à certains rassemblements festifs à caractère musical.*
- *L'instruction du ministère de l'Intérieur en date du 22 avril 2014 qui a précisé les règles de la police spéciale de déclaration au représentant de l'Etat dans le département qui régit les rassemblements festifs à caractère musical, dès lors que le nombre prévisible de participants dépasse 500.*
- *L'instruction interministérielle portant prescriptions nationales en matière de rassemblements festifs à caractère musical organisés par des jeunes du 25 mars 2015.*

**Le CAARUD RIPOSTE attire votre vigilance sur la nécessité d'organiser votre rassemblement en conformité avec la législation. Il peut vous accompagner dans cette démarche.**

*Les organisateurs s'engagent à fournir toute information nécessaire (téléphone, mail, contact physique...) sur le dispositif sanitaire et/ou sécuritaire mis en place lors de l'évènement. L'intervention du CAARUD RIPOSTE ne peut être assimilée à un dispositif de secours. Si vous souhaitez mettre en place un dispositif de secours vous devez contacter, à l'avance, une association agréée de sécurité civile (Croix Rouge Française, protection civile, SNSM...).*

**4 - Compléments :**

- *Le CAARUD RIPOSTE s'engage à fournir un compte rendu de l'intervention avant la fin du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année en cours.*
- *L'association se réserve le droit de modifier les horaires pour des questions de sécurité et/ou d'organisation de l'équipe. Elle peut également interrompre ou annuler l'intervention si elle estime que les conditions du présent contrat ne sont pas respectées et/ou réunies.*
- *Un bilan sera effectué dans le mois qui suit l'intervention entre RIPOSTE et les organisateurs.*
- *L'organisateur s'engage à participer aux frais engagés par le CAARUD RIPOSTE pour un montant de       €*

*Fait en deux exemplaires originaux*

*Bagnols-sur-Cèze, le*

*Eric Chantemesse  
Pour le directeur du CAARUD RIPOSTE*

*Les organisateurs de l'évènement*

# RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

## Formation sensibilisation à la RDR en milieu festif

### 1. Le CAARUD RIPOSTE

- Historique : de l'origine à nos jours...
- Missions : de l'association, en CCARUD, en milieu festif...
- Mode d'intervention : En réseau, partenariat...

### 2. Référentiel

- Rappel des différents milieux festifs, organisés, underground free party...
- Ethique d'intervention (reprendre de façon synthétique le référentiel en milieu festif par l'AFR.
- Les consommations (loi, pas de conso de toxique, alcool modéré...)

### 3. Interventions

- Objectifs visés (RDR et drogues, sanitaire, bien être, rencontre...)
- Equipe (modalité, professionnels, bénévoles...)
- Modalités (stand, chill-out, maraude...)

### 4. Connaissance du matériel

- Infrastructure (barnum, tente, camion...)
- Petit matériel de RDR (kit d'injection, pipe à crack, RTP, RTC, alu, préservatifs, collecteurs...)

### 5. Précautions

- Collecte d'aiguille (AES, pinces...) que faire en cas de prise de risque...
- Violence (conduite à tenir pour éviter tout risque de violence...)
- Émotions (comment faire lorsqu'on est pris par ses émotions, parole...)

### 6. Messages de préventions en rdr

- Dépistage, connaissance du CDAG et partenariat du secteur ou institutions externes, différentes modalités des prises de risques sexuelles, d'injections, nasales ou orales...
- Connaissance des produits toxiques (drogues, produits légaux, alcool...) flyers...

### 7. Communication et débriefing

- Passage des infos, communication interne, à qui, comment et importance du débriefing.

# RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale



## CHARTRE DES BÉNÉVOLES CAARUD RIPOSTE

Cette chartre est établie pour accompagner et guider la pratique des différentes personnes intervenant sur l'action « Réduction des Risques en milieu festif » : stagiaires, bénévoles, professionnels référents, etc.

⇒ Chaque stagiaire s'engage à en respecter le contenu.

L'activité bénévole est librement choisie, il ne peut donc pas exister de lien de subordination au sens du droit du travail entre CAARUD RIPOSTE et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles de consignes.

**CAARUD RIPOSTE s'engage à l'égard des bénévoles à :**

- Recruter et orienter les bénévoles en fonction de leurs désirs et de leurs compétences.
- Définir les rôles et missions de chacun et de coordonner les actions.
- Apporter les soutiens nécessaires et proposer les formations adaptées.
- Valoriser l'expérience de tous et favoriser les échanges.
- Organiser l'évaluation régulière des actions et les adapter à l'évolution des besoins. L'association s'engage à écouter les suggestions des bénévoles.
- Les informer clairement sur l'association, ses objectifs, ses missions, son fonctionnement et la répartition des principales responsabilités.
- Les accueillir à part entière et considérer leurs actions comme complémentaire à celle des professionnels.
- Les aider à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'équipe.
- Situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'association dans une « convention d'engagement ».
- L'association s'engage à fournir les repas sur les lieux des interventions en festif.
- À rembourser les dépenses préalablement autorisées, engagées pour le compte de l'association.
- À leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

Ainsi, le bénévole s'engage à :

- A adhérer au projet CAARUD.
- Se conformer à ses objectifs.
- Respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur.
- Assurer de façon efficace sa mission et son activité.
- Exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun.
- Collaborer avec les autres acteurs de l'association : dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles.
- Suivre les actions de formation proposées. Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.
- Participer aux réunions d'information et aux actions de formation proposées.
- Faire des suggestions d'amélioration du fonctionnement et de l'organisation.

❖ Nous interviendrons dans un contexte particulier qui est celui de la fête.

Ainsi, il est demandé aux bénévoles de demeurer dans un état de conscience compatible avec la mission qui leur est confiée. Dans le cas contraire, le responsable d'intervention ainsi que l'équipe d'intervenants présents se réservent le droit de demander aux bénévoles de se retirer le temps nécessaire.

**L'association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnable, sauf dans le cas où l'intéressé est en danger pour lui-même ou autrui.**

Fait à Bagnols sur Cèze, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Nom, Prénom, Signature

Pour l'association,



## **Convention de partenariat**

Nom de l'évènement

Date

**Entre les soussignés,**

*Le CAARUD RIPOSTE, Association RIPOSTE, situé au 2 rue Juiverie, 30 200 Bagnols-sur-Cèze, représenté par son directeur, Monsieur Yvan ROZEC.*

**D'une part,**

**Et**

**D'autre part,**

*L'Association*

*domiciliée au 2 rue Juverie à Bagnols-sur-Cèze  
représentée par le directeur de l'Association*

*Ci-après dénommé le « partenaire »*

*Domicilié*

*Représenté par*

*Il a été convenu ce qui suit :*

### **1 - Objet du contrat d'intervention :**

*Le présent contrat d'intervention a pour objet de préciser l'engagement des parties dans le cadre de la convention de partenariat. Il fixe les modalités techniques de l'intervention du CAARUD RIPOSTE et du « partenaire ». Il précise les engagements réciproques.*

### **2 - Descriptif de l'intervention :**

*Le CAARUD RIPOSTE s'engage à assurer les prestations suivantes :*

*A tenir un stand avec son équipe bénévole et/ou les salariés, le temps du festival en mettant à disposition :*

- la documentation liée à la Réduction des Risques en milieu festif,*
- des messages de prévention,*
- le matériel de la Réduction des Risques,*
- un espace convivial.*

**Autres modalités d'intervention (Maraude - Espace dédié à l'échange de matériel- Chill-out, Bus...) :**

- 
- 
- 
- 
- 

**Le « partenaire » s'engage à assurer les prestations suivantes :**

- 
- 
- 
- 
- 

**La liste des intervenants ainsi que l'organisation horaire sera communiquée à le « partenaire » au plus tard une semaine avant l'intervention (ou dès que l'équipe d'intervenants sera complète).**

**Le nombre d'intervenants est déterminé collectivement est annexé à la convention**

### **3 - Conditions d'intervention :**

**Chacune des parties s'engage à fournir les éléments suivants,**

- nombre et identité des intervenants,
- nature et quantité du matériel mis à disposition,
- promotion réciproque du CAARUD RIPOSTE et du « partenaire » (communication).

**Il est rappelé que chacune des parties intervienne sous leur propre responsabilité.**

**Chacune des parties s'engage à fournir toute information nécessaire (téléphone, mail, contact physique...) à la mise en place de leurs prestations lors de l'événement.**

### **4 - Compléments :**

- Le CAARUD RIPOSTE s'engage à fournir un compte rendu de l'intervention avant la fin du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année en cours.
- Un bilan sera effectué dans le mois qui suit l'intervention entre RIPOSTE et « le partenaire ».

**Fait en deux exemplaires originaux**

**Bagnols-sur-Cèze, le**

**Eric Chantemesse  
Pour le directeur du CAARUD RIPOSTE**

**Nom, prénom  
« Le partenaire »**

## ÉVALUATION ANNUELLE CAARUD RIPOSTE

Missions		Actions	Évaluation
Préparation des interventions en milieu festif	La demande	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La demande téléphonique</li> <li>- L'entretien d'analyse de la demande</li> <li>- L'accord</li> <li>- Le refus</li> <li>- Demande non satisfaite</li> </ul>	
	Les réunions de préparation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec les organisateurs</li> <li>- Dans le cadre d'un comité de pilotage</li> </ul>	
L'intervention	L'action de RDR/ Espace de prévention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Message</li> <li>- Information et outils</li> <li>- Matériel de RDR distribué</li> <li>- Parcours alcoolémique</li> </ul>	
	Chill-out	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation et intérêt</li> <li>- Fréquentation</li> <li>- Convivialité</li> </ul>	
	Maraude	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquence</li> <li>- Méthodologie</li> <li>- Intérêt</li> </ul>	
	Les entretiens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sollicitation, nombre, contenu...</li> <li>- Orientation vers le CAARUD RIPOSTE</li> <li>- Demande exprimée et réponse apportée</li> </ul>	
	Les tests et la bobologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre</li> <li>- Qualité</li> <li>- Méthodologie</li> <li>- Annonce des résultats</li> <li>- Le suivi au-delà du contact en milieu festif de l'utilisateur</li> </ul>	
	CCM	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A développer en fonction du partenariat avec Médecin du Monde</li> </ul>	
Bilan	Réunions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec les organisateurs</li> <li>- Dans le cadre d'un comité de pilotage</li> </ul>	
Logistique	Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir faire, savoir être,</li> <li>- Formation et compétence sur le terrain</li> <li>- Adaptation des moyens</li> <li>- Adaptation de la formation des bénévoles et des usagers</li> </ul>	
	Moyens matériels mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité</li> <li>- Besoin</li> <li>- Adaptation</li> </ul>	
Partenariat		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de partenaires associés</li> <li>- Adaptation du dispositif</li> <li>- Développement</li> <li>- Axe d'amélioration</li> </ul>	

PRIORITÉ D'ACTION À METTRE EN ŒUVRE POUR L'ANNÉE N+1

.....

.....

.....

Bagnols-sur-Cèze, le  
Nom du rédacteur

# RIPOSTE

---

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

*PROSPECTIVE*

*2017 - 2018*

# RIPOSTE

## Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

### CAARUD RIPOSTE

<b>FICHE ACTION : DÉVELOPPER L'INTERVENTION EN MILIEU FESTIF ET PLUS SPÉCIFIQUEMENT SUR LES FREE PARTY ILLÉGALES ET LES FÊTES VOTIVES</b>	
DOMAINE : RDR	
N° 1	
OBJECTIFS	- Développer l'intervention en milieu festif du CAARUD RIPOSTE - Porter une nouvelle approche plus concertée des rassemblements festifs de type free party, dans le respect des responsabilités de chacun. - Faire évoluer les représentations et de faciliter les contacts entre les différents acteurs, organiser un dialogue régulier entre les organisateurs, les services de l'Etat.
GROUPE PROJET	Directeur / Chef de Service Éducatif / Équipe médico-sociale CAARUD / Bénévoles / ARS / Médiateur départemental.
SOUS LA RESPONSABILITÉ	Directeur
SERVICES CONCERNÉS	CAARUD
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE	4 Réunions avec les différents intervenants (CAARUD RIPOSTE / Bénévoles / ARS / Médiateur départemental). - 1 <sup>er</sup> Réunion : <ul style="list-style-type: none"><li>• Détermination des besoins, présentation du projet et des pistes de construction (embauche de services civiques).</li></ul> - 2 <sup>ème</sup> réunion <ul style="list-style-type: none"><li>• Détermination des moyens nécessaires, des coûts du projet et des objectifs.</li></ul> - 3 <sup>ème</sup> réunion. <ul style="list-style-type: none"><li>• Écriture du pré-projet</li></ul> - 4 <sup>ème</sup> Réunion <ul style="list-style-type: none"><li>• Validation du projet et mise organisation de la recherche de financement.</li></ul>
ÉCHÉANCIER	Début : Décembre 2016    Fin : mars 2017
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dépôt d'un projet pour le développement des interventions.</li><li>• Obtention de financements.</li><li>• Réunion de bilan après la saison 2017 en décembre 2017.</li></ul>
ANALYSE GLOBALE	<p><b>L'instruction interministérielle portant prescriptions nationales en matière de rassemblements festifs à caractère musical organisés par des jeunes du 25 mars 2015.</b> Elle précise : « Au terme de dix mois de concertation, plusieurs axes de travail ont été retenus dont le développement de la médiation entre les organisateurs et les services de l'Etat et la production d'un guide de bonnes pratiques à l'usage des jeunes organisateurs. L'ambition de l'ensemble des parties prenantes est de porter une nouvelle approche plus concertée des rassemblements festifs de type free party, dans le respect des responsabilités de chacun.</p> <p>Afin de faire évoluer les représentations et de faciliter les contacts entre les différents acteurs, il est nécessaire d'organiser un dialogue régulier entre les organisateurs, les services de l'Etat (préfecture, services de police et unités de gendarmerie, mais aussi services en charge de la jeunesse en DDCS ou DDCSPP, DRJSCS), services de secours (SOIS), associations de prévention et de réduction des risques. Ce travail, qui a déjà été expérimenté et modélisé, permet de connaître les missions, les attentes de chacun et d'étudier les projets de rassemblements festifs sur le moyen et le long terme afin de favoriser le partage des responsabilités, d'adapter au mieux le dispositif, de faire des économies d'échelle et de coût pour les services de l'Etat et les organisateurs ».</p> <p><b>Le CAARUD RIPOSTE</b> du fait de son caractère mobile possède la logistique pour développer son intervention en milieu festif. Il a également tissé des liens avec des organisateurs. L'extension de son activité nécessiterait peu de moyen financier (coût d'emploi de 4 services civique : 5 000 € - Coût d'un prime de coordination 2 500 € et du matériel de RDR supplémentaires pour le CAARUD).</p>

# RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

## CAARUD RIPOSTE

FICHE ACTION : INTERVENTION SUR LES FÊTES VOTIVES	
DOMAINE : RdR	
N° 1	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"><li>- Disposer d'un stand adapté pour intervenir en milieu festif et d'outils adaptés à la RdR « Alcool »</li><li>- Porter une nouvelle approche plus concertée des rassemblements festifs de type free party, dans le respect des responsabilités de chacun.</li><li>- Faire évoluer les représentations et de faciliter les contacts entre les différents acteurs, organiser un dialogue régulier entre les organisateurs, les services de l'Etat</li></ul>
GROUPE PROJET	Directeur / Chef de Service Éducatif /Équipe médico-sociale CAARUD / Bénévoles / ARS / Médiateur départemental
SOUS LA RESPONSABILITÉ	Directeur
SERVICES CONCERNÉS	CAARUD
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"><li>- Achat :<ul style="list-style-type: none"><li>• Logiciel SIMALC-LACW (270 €).</li><li>• Lunettes et cône permettant de mettre en œuvre des simulations alcoolémiques (650 €).</li><li>• Tapis de parcours alcoolémique (2 100 €).</li></ul></li></ul>
ECHÉANCIER	Début : 2017
INDICATEURS	Néant
ANALYSE GLOBALE	<p><i>A titre expérimental, le service est intervenu sur un BODÉGA à Bagnols-sur-Cèze en 2016 et non constatons que :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les fêtes votives et rassemblements marqués par une consommation excessive d'alcool nécessitent des outils différents du fait du public et des problématiques davantage liées à l'alcool :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un stand adapté au public, style buvette avec mise à disposition de café, eau, éthylotest et les outils de prévention liés à l'alcool.</li><li>▪ Un lieu repos gérée par les organisateurs.</li><li>▪ Des outils liés à la sécurité routière (Logiciel SIMALC-LACW, lunettes et cône permettant de mettre en œuvre des simulations alcoolémiques, de simuler, tapis de parcours alcoolémique...</li></ul></li></ul>

# RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

## CAARUD RIPOSTE

FICHE ACTION : <b>PROFESSIONALISATION</b>	
DOMAINE : RdR	
N° 1	
OBJECTIFS	- Développer notre méthodologie de formation des salariés, des bénévoles et des usagers à la RdR en milieu festif.
GROUPE PROJET	Collectif festif
SOUS LA RESPONSABILITÉ	Directeur / Référent intervention en milieu festif du CAARUD RIPOSTE
SERVICES CONCERNÉS	CAARUD
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE	- Signature de la charte du collectif festif du GARD. - Participer aux divers travaux de ce collectif.
ÉCHÉANCIER	Début : Décembre 2016    Fin : mars 2017
INDICATEURS	Cf. Bilan du collectif festif
ANALYSE GLOBALE	Le CAARUD a mis en place un programme de sensibilisation des acteurs (bénévoles/usagers) à la RdR en milieu festif. Elle s'appuie sur des ressources internes et externes. Le collectif festif a travaillé en 2016 à la mise en œuvre d'une formation des acteurs relais. Cette formation s'appuie sur les ressources des CAARUD, CSAPA et d'Associations intervenant en milieu festif. Une première expérimentation a été faite en juillet 2016. Ce collectif vise à terme à mettre en œuvre une formation départementale des acteurs de la RdR de qualité.

# RIPOSTE

## Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

### CAARUD RIPOSTE

FICHE ACTION : <b>PROJET ANALYSE DE PRODUITS PAR CHROMATOGRAPHIE SUR COUCHE MINCE</b> DOMAINE : RdR	
N° 1	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"><li>- Limiter et prévenir les problèmes de santé causés par la consommation de produits et de substances chez les usagers et les non usagers de drogues.</li><li>- Améliorer les connaissances sur la nature des produits psycho actifs utilisés ou voulant être utilisés par les personnes en lien direct ou indirect avec les équipes du CAARUD RIPOSTE.</li></ul>
GROUPE PROJET	Directeur / Chef de Service Éducatif / Équipe médico-sociale CAARUD / Médecin du Monde Marseille/Usagers
SOUS LA RESPONSABILITÉ	Directeur
SERVICES CONCERNÉS	CAARUD
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mettre en œuvre une convention partenariale avec Médecin du Monde pour :<ul style="list-style-type: none"><li>• Intervenir dans l'analyse des produits par CCM dans le CAARUD RIPOSTE (Accueil de jour et intervention en milieu festif).</li><li>• Transmettre le savoir acquis par Médecin du Monde dans ce domaine à l'équipe du CAARUD RIPOSTE et à ses usagers.</li></ul></li><li>- Mettre en œuvre un pôle d'analyse de drogues sur le GARD RHODANIEN.</li></ul>
ECHÉANCIER	Début : 2017 Fin : 2019
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'interventions menées avec Médecin du Monde et de produits analysés.</li><li>- Formation du personnel et des usagers.</li><li>- Capacité du CAARUD RIPOSTE à mettre en œuvre un pôle d'analyse de drogues sur le GARD RHODANIEN en lien avec Médecin du Monde et dans le cadre de bonne pratique.</li></ul>
ANALYSE GLOBALE	<p>Tout marché noir pose immédiatement le problème de l'adultération des produits et de son contrôle. Les personnes consommatrices de substances illicites ne savent pas dans quelle proportion se trouve la substance recherchée (si tant est qu'elle soit présente) ou quels produits adultérant ont été employés aux différents niveaux du circuit de fabrication, de commercialisation et de distribution. Cependant la qualité des produits consommés est une préoccupation fréquente des usagers de drogues. Elle s'inscrit dans une démarche de connaissance des produits et de leurs effets en vue de limiter les risques associés à leur usage.</p> <p>Les informations détenues par les usagers, principalement véhiculés par les pairs ou issues d'une expérience personnelle, relèvent parfois de la croyance et ce, sans fondement objectif. Partant de ce savoir expérimental et individualisé, il s'agit d'en faire un savoir collectif éprouvé. Pour le CAARUD RIPOSTE, il s'agit d'écouter ces savoirs collectifs ou individuels et de les confronter aux informations médicales et scientifiques. Analyser le contenu des drogues apportées par les usagers permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- s'inscrire dans le dispositif de diffusion des alertes sanitaires,</li><li>- se positionner au plus près des préoccupations des usagers,</li><li>- diffuser ainsi des conseils de RdR adaptés et personnalisés,</li><li>- suivre en temps réel les évolutions du marché parallèle, des pratiques des usagers et de faire évoluer aux mieux les stratégies de préventions et, plus globalement, de RdR.</li></ul> <p>Pour RIPOSTE, ce projet s'inscrit dans la philosophie de travail en réseau et le partenariat avec Médecin du Monde vise une meilleure pratique collective au service des usagers et s'appuyant sur les compétences de ceux-ci.</p>